

Perspectives

Apériodique – n°23/087 – 23 mars 2023

Le point de vue

En Afrique de l'Ouest, cacao et déforestation vont de pair

Le cacao, produit phare dont l'Occident ne peut se passer pour produire du chocolat, est majoritairement cultivé en Afrique sub-saharienne. La région représente 75% de la production mondiale et deux pays en concentrent plus de la moitié : la Côte d'Ivoire avec 44% et le Ghana avec 14,3%. À l'échelle régionale, ils représentent respectivement 60% et 19% de la production africaine, suivis par le Cameroun et le Nigéria (à 8% chacun).

Du point de vue du commerce international, la Côte d'Ivoire est le premier exportateur mondial de fèves de cacao avec 42%¹ des exportations, suivi par le Ghana avec une part de 16,2%. Du côté de la demande, elle est principalement concentrée dans l'Union européenne qui représente 52,7% des importations mondiales – dont 75% en provenance d'Afrique sub-saharienne. Les Pays-Bas sont en tête avec 33% des importations européennes en provenance d'Afrique, suivis par l'Allemagne (21%) et la Belgique (17,5%).

Sur les vingt-cinq dernières années, la production mondiale de cacao n'a cessé d'augmenter (+68% entre 1997 et 2022) et a même atteint son plus haut niveau en 2020/2021² à 5,2 millions de tonnes. Cette évolution n'est pas sans conséquence sur la biodiversité et entraîne en Côte d'Ivoire et au Ghana la déforestation afin d'accroître la production et satisfaire la demande. En effet, l'expansion des terres augmente les rendements de cacao, car les terres forestières non cultivées sont plus fertiles en raison de l'accumulation de nutriments dans les systèmes forestiers. De ce fait, sur les trente dernières années, 90% des forêts en Côte d'Ivoire ont été défrichées pour la production agricole, en particulier du cacao ; ce chiffre représente 65% au Ghana. Selon *Mighty Earth*³, la déforestation poursuit sa croissance : entre 2019 et 2022, les deux États ont enregistré, respectivement, une perte supplémentaire de 19 421 hectares⁴ et 39 497 hectares de forêts au profit des cultures de cacaoyers.

Or, la déforestation n'est pas uniquement une conséquence de l'accroissement de la production, mais s'explique aussi par les faibles rendements et le prix bas du cacao (en dessous de 3 000 dollars par tonne depuis plus de six ans) qui poussent les agriculteurs à produire davantage. Ces derniers sont, pour la plupart, des petits agriculteurs pauvres qui gagnent moins de 1 dollar par jour, un niveau bien en dessous du seuil de pauvreté de 1,90 dollar par jour. Cette rémunération très modeste s'explique par le fait que la chaîne d'approvisionnement implique de nombreux acteurs (production, approvisionnement, commercialisation, transformation et distribution) et que le producteur ne reçoit qu'environ 6% du bénéfice réalisé sur le produit final. Autre facteur de la destruction des forêts, le réchauffement climatique, puisque la hausse des températures et les sécheresses sont une menace pour les cacaoyers qui ont besoin de précipitations et de couvertures forestières qui les protègent de la lumière et du vent. La menace du réchauffement climatique alimente un cercle vicieux dans lequel les producteurs sont amenés à déplacer leurs plantations dans des zones montagneuses, ce qui fragilise davantage les écosystèmes et accélère ce phénomène.

Ainsi, à long terme, si des mesures drastiques ne sont pas adoptées, les récoltes pourraient pâtir du changement climatique, ce qui aura pour conséquence une réduction de la production de chocolat, voire une disparition de l'industrie. Les données parlent d'elles-mêmes, la production de fèves de cacao s'est déjà

¹ Source : Trademap, données pour l'année 2021, calculs de l'auteur

² Campagne de récolte de cacao : octobre-septembre (Organisation internationale du cacao)

³ [Rapport annuel Mighty Earth](#)

⁴ Selon l'ONG Mighty Earth

contractée en Côte d'Ivoire et au Ghana de 6% et 64%, respectivement, entre 2020/2021 et 2021/2022 à cause des importantes sécheresses connues par la région de l'Afrique de l'Ouest.

Enfin, pour lutter contre la déforestation, l'Union européenne a adopté une nouvelle législation contre la déforestation importée. Les entreprises importatrices et exportatrices de l'UE devront dès lors prouver que leurs produits sont « zéro déforestation ». Parmi les produits concernés, le cacao est l'une des principales matières premières agricoles identifiées comme ayant un impact conséquent sur les forêts.

En outre, la Côte d'Ivoire, le Ghana ainsi que trente-cinq grandes entreprises du domaine se sont engagés en 2017, dans le cadre de l'initiative *Cocoa & Forests* de la Fondation Mondiale du Cacao, à mettre fin à la déforestation et rétablir les zones forestières. Suite à la mise en place de cette stratégie, la Côte d'Ivoire a adopté un système satellitaire national de suivi de la déforestation et a planté 10 millions d'arbres en 2020. De son côté, le Ghana a restauré près de 226 000 hectares de forêts. Pour les entreprises, elles ont atteint une traçabilité en approvisionnement direct de 82% au Ghana et 74% en Côte d'Ivoire. ■

Ayathassen Bensaïd

ayathassen.bensaid@credit-agricole-sa.fr

Consultez nos dernières parutions en accès libre sur Internet :

Date	Titre	Thème
22/03/2023	<u>Chine – S'armer encore de patience</u>	Chine
21/03/2023	<u>Algérie – La bonne conjoncture pétrolière améliore la balance des paiements</u>	Algérie
21/03/2023	<u>Croatie – Une entrée réussie dans la zone euro</u>	Croatie
20/03/2023	<u>BCE : le débat se déplace du taux d'intérêt d'équilibre vers le concept de taux d'intérêt de stabilité financière</u>	Zone euro
17/03/2023	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
16/03/2023	<u>L'industrie de défense face aux nouveaux défis sécuritaires</u>	Sectoriel
16/03/2023	<u>Amérique latine – Relativiser (même un peu) les effets des resserrements monétaires</u>	Amérique latine
14/03/2023	<u>Royaume-Uni – Après les grèves de décembre, léger rebond du PIB en janvier</u>	Royaume-Uni
14/03/2023	<u>UE – Application des règles budgétaires : un exercice d'équilibriste de la Commission avec des conséquences immédiates</u>	Europe
13/03/2023	<u>Italie – 2022 : la croissance résiste</u>	Italie
13/03/2023	<u>Monnaies Numériques de Banque Centrale, une révolution monétaire en marche</u>	Fintech
10/03/2023	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
09/03/2023	<u>CHIPS Act ou la quête de souveraineté technologique</u>	Semi-conducteurs
07/03/2023	<u>Nigeria – Le nouveau président saura-t-il sortir son pays du tunnel ?</u>	Afrique sub-saharienne
06/03/2023	<u>Brésil – Spéculations manifestes et satisfecit discret</u>	Amérique latine
03/03/2023	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
02/03/2023	<u>La stratégie industrielle de l'Europe face à l'Inflation Reduction Act</u>	Europe, Industrie
01/03/2023	<u>Amérique latine – Panorama des dettes publiques</u>	Amérique latine

Crédit Agricole S.A. — Études Économiques Groupe

12 place des Etats-Unis – 92127 Montrouge Cedex

Directeur de la Publication et rédacteur en chef : Isabelle Job-Bazille

Documentation : Dominique Petit - **Statistiques** : Alexis Mayer – Jorge Mamani-Soria, Youyiming Wang

Contact: publication.eco@credit-agricole-sa.fr

Consultez et abonnez-vous gratuitement à nos publications sur :

Internet : <https://etudes-economiques.credit-agricole.com>

iPad : application **Etudes ECO** disponible sur l'App store

Android : application **Etudes ECO** disponible sur Google Play

Cette publication reflète l'opinion de Crédit Agricole S.A. à la date de sa publication, sauf mention contraire (contributeurs extérieurs). Cette opinion est susceptible d'être modifiée à tout moment sans notification. Elle est réalisée à titre purement informatif. Ni l'information contenue, ni les analyses qui y sont exprimées ne constituent en aucune façon une offre de vente ou une sollicitation commerciale et ne sauraient engager la responsabilité du Crédit Agricole S.A. ou de l'une de ses filiales ou d'une Caisse Régionale. Crédit Agricole S.A. ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de ces opinions comme des sources d'informations à partir desquelles elles ont été obtenues, bien que ces sources d'informations soient réputées fiables. Ni Crédit Agricole S.A., ni une de ses filiales ou une Caisse Régionale, ne sauraient donc engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans cette publication.